

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/06/89

Objet : 89 - VN24059 Aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de St-Sever à St-Germain-de-Tallevende – DC4 entreprise GROUPE HELIOS

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF Centre Ouest SAS,

Décide

- De donner son accord à la signature de la déclaration de sous traitance concernant le marché n° VN24059 Travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de St Sever située à Saint Germain de Tallevende, commune déléguée de Vire Normandie avec l'entreprise titulaire EIFFAGE ROUTE IDF Centre Ouest SAS, domiciliée ZA de la Papillonnière – rue Fulgence Bienvenue – 14500 VIRE NORMANDIE.

L'entreprise attributaire de la sous-traitance est :

GROUPE HELIOS
24 rue du Petit Bois
Zone Expansia
14700 FALAISE

Siège Social :
7 rue du Docteur Lancereaux
75008 PARIS

Fait à Vire Normandie, le 10 juin 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250624-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 25/06/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2025/06/89 du 10 juin 2025

